



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

12 décembre 2004

Par l'équipe du Collectif

Numéro 183



Si j'étais propriétaire de dépanneur, je la signerais tout de suite votre déclaration !

Nous sommes dans un taxi en direction de l'Assemblée nationale pour aller déposer les milliers de déclarations citoyennes reçues. Le chauffeur nous écoute parler du point de presse que nous allons faire. Il nous dit comme ça :

-- Si j'étais propriétaire de dépanneur, je la signerais tout de suite votre déclaration !

-- Comment ça, demandons-nous ?

-- Les personnes à l'aide sociale font partie de la société. Elles sont une clientèle. Si elles ne peuvent plus dépenser, c'est pas bon pour les affaires, nous répond-il en gros.

Puis, les larmes lui montent aux yeux au point qu'il a de la difficulté à suivre son chemin. Il nous raconte que quand il était enfant, ils étaient pauvres chez lui. Sa mère recevait l'aide des «mères nécessiteuses». Ils étaient obligés de porter des vêtements dépareillés et usés passés des uns aux autres et ils en avaient honte. Un jour, ce devait être au début de la Révolution tranquille, René Lévesque est venu par chez eux. Notre interlocuteur s'est faufilé pour lui serrer la main et il s'est excusé d'être mal habillé. René Lévesque lui a dit :

-- Vous n'avez pas à avoir honte. L'aide sociale, c'est un droit. Vous avez le droit de recevoir cette aide-là.

Le chauffeur nous explique qu'il a été marqué à vie par cette phrase. Il nous dit qu'il veut signer la déclaration. Nous arrivons à l'Assemblée nationale. Il repart avec une feuille qu'il se promet bien de nous retourner.

Peut-être en effet, si cette campagne d'appui ne suffit pas à empêcher le retrait du projet de loi 57 et l'indexation partielle des prestations, devons-nous songer à la prolonger.

Adoption du principe du projet de loi 57 vs déclarations citoyennes

Une chaise vide qui en dit long

Bonjour tout le monde, le climat s'appesantit sur le processus d'adoption du projet de loi 57 sur l'aide sociale. Malgré des représentations nombreuses et bien senties, le ministre et son gouvernement s'enferment dans une attitude partisane au mépris des personnes et de toute logique. Ce repli dans une attitude cul de sac est des plus inquiétant. Voici un bref compte-rendu de la dernière semaine.



Une objection par la présence au débat sur le principe

Le processus devant conduire à l'adoption du projet de loi a été enclenché mercredi le 1 décembre dernier. L'opposition en a marqué le caractère particulièrement inacceptable en faisant intervenir 46 députéEs (45 du Parti Québécois et 1 de l'ADQ) chacunE pendant les vingt minutes qui leur étaient imparties, ce qui est inhabituel pour un projet de loi en première lecture. En comparaison, seulement 3 députéEs du parti ministériel sont intervenuEs. Deux motions ont également été présentées par l'opposition et battues par le parti au pouvoir : une motion pour reporter l'adoption de six mois, une autre pour scinder le projet de loi en un projet de loi sur l'aide financière et un autre sur l'aide à l'emploi. Quant à nous, nous avons fait savoir aux médias et aux membres de l'Assemblée nationale que nous manifesterions notre objection par une présence de réprobation dans les galeries de l'Assemblée nationale tout au long du processus qui a duré du 1 au 7 décembre. Nous avons tenu parole. Cette présence a été remarquée et soulignée à plusieurs reprises pendant les débats. Nous tenons à souligner à notre tour l'effort des parlementaires dans la préparation de leurs interventions pour s'opposer au projet de loi. Nous avons pu constater que la position du Collectif est reprise par l'opposition et que l'expérience du déjeuner avec des personnes en situation de pauvreté tenu le 10 novembre a été une expérience marquante pour plusieurs. Nous vous invitons à lire ces interventions sur le site Internet de l'Assemblée nationale et à en garder la mémoire. Il faudra pouvoir les rappeler.

Dépôt des déclarations citoyennes avant l'adoption du principe

Pendant que l'Assemblée nationale débattait du principe, nous compilions les appuis reçus par les déclarations citoyennes, ce qui a conduit le 8 décembre au geste de transmission devant chaise vide décrit plus loin en page 2. Le principe de la loi a malheureusement été adopté juste après.

Début et arrêt mystérieux de l'étude article par article

L'étude détaillée en commission, article par article, a commencé jeudi soir le 9 décembre. L'opposition officielle a présenté une motion demandant de réentendre le Collectif pour connaître sa position suite aux travaux de la Commission et aux amendements annoncés par le ministre. Nous vous invitons à lire sur le site Internet de l'Assemblée nationale le débat qui a suivi et occupé une partie de la soirée. On y fait état de l'importance et de la qualité de l'expertise citoyenne en matière de lutte contre la pauvreté. La séance s'est terminée sur le début de l'étude de l'article 1. Le ministre, enfoncé dans la raillerie, ne donne aucun signe de l'importance qu'on devrait accorder à cette étape de l'étude d'un projet de loi aussi crucial pour la vie des gens. Normalement la commission aurait dû poursuivre ses travaux vendredi le 9 décembre. Elle n'a pas été appelée à siéger, ce qui est surprenant et commence à nous faire craindre le baïllon.





Le communiqué

Déclaration citoyenne **«Pour une sécurité du revenu couvrant les besoins** **dans la dignité et les droits»**

Le Collectif transmet à deux parlementaires... **et à une chaise vide** **des milliers d'appuis à sa position**

Québec, le 8 décembre 2004 - Le Collectif pour un Québec sans pauvreté a transmis aujourd'hui à deux députés de l'Assemblée nationale, **Camil Bouchard, député de Vachon**, du Parti Québécois, et **Sylvie Roy, députée de Lotbinière**, de l'Action démocratique du Québec, ainsi qu'à une chaise vide représentant le Parti libéral du Québec, 4043 déclarations provenant de personnes de situations et métiers variés et 501 déclarations provenant de différents groupes. Ces déclarations «pour une sécurité du revenu couvrant les besoins dans la dignité et les droits» se positionnent en appui à la position du Collectif au sujet de la réforme de l'aide sociale en cours. Elles exigent le retrait du projet de loi 57 sur l'aide sociale. Elles exigent également une indexation complète, sans discrimination, de l'ensemble des prestations d'aide sociale au lieu de la demi-indexation prévue par le gouvernement pour les personnes jugées sans contraintes sévères à l'emploi.

Fidèle à son approche non partisane, le Collectif avait demandé aux trois partis siégeant à l'Assemblée nationale de recevoir ensemble ces documents pour les transmettre de sa part à l'Assemblée. Le Parti libéral du Québec a refusé de permettre à ses députés de recevoir les déclarations transmises par les citoyens et citoyennes.

Des appuis nombreux, variés et fermes

Ces appuis ont été réunis dans le cadre d'une campagne éclair menée par le Collectif en novembre 2004. Ils proviennent de personnes de tous âges, métiers, niveaux de revenus, de diverses régions du Québec. Ils incluent celui de deux membres de l'Assemblée nationale, le député d'Abitibi-Ouest et le député de Johnson. Les appuis reçus de groupes incluent ceux de plusieurs groupes communautaires, syndicats, maisons, regroupements, paroisses, ainsi que celui de Moisson Québec, du RAPSIM (Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal), du Nunavik Regional Health Board, de la Chaire «Approches communautaires et inégalités de santé» de l'Université du Montréal ainsi que celui du consortium GRAVE-ARDEC de l'UQAM, un groupe de chercheurs dans le domaine du développement et de la protection des enfants. À ces déclarations s'ajoutent les 128 mémoires brefs envoyés à la Commission des affaires sociales en appui au mémoire du Collectif sur le projet de loi 57. On y trouve entre autres l'appui de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Le Collectif a manifesté son objection à l'adoption du principe du projet de loi 57 par sa présence en Chambre pendant toute la durée des débats qui viennent de se terminer sur le principe de la loi. Il rappelle qu'il est encore temps de retirer le projet de loi et que le Conseil des ministres peut et doit investir maintenant les 14 M\$ nécessaires pour indexer complètement l'ensemble des prestations d'aide sociale pour janvier 2005. Il exige un régime de sécurité du revenu qui couvre les besoins essentiels dans la dignité, sur une base de droits. Les appuis reçus montrent qu'il n'est pas seul à l'exiger. C'est aussi la tendance fortement majoritaire qui s'est dégagée des auditions en commission et qui a été reprise pendant les débats de la dernière semaine autour de l'adoption du principe de la loi. Ne pas prendre en compte une volonté citoyenne aussi largement exprimée serait antidémocratique. - 30 -

Addendum

La transcription et l'enregistrement vidéo du point de presse sont disponibles sur le site Internet de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante : www.assnat.qc.ca/fra/conf-presse/2004/041208CB.htm et www.assnat.qc.ca/fra/nouvelles/nouvelles.asp. Les déclarations ainsi transmises ont été déposées quelques minutes plus tard à l'Assemblée nationale avec lecture du texte. Le document qui les compile est disponible sur le site Internet du Collectif en deux versions, la version officielle montée sur près de 300 pages et une version montée plus serrée. Nous vous invitons à constater la variété des occupations des signataires. Elle montre bien l'enracinement de la position que nous tenons. Les deux députés ayant transmis les documents à l'Assemblée nationale ont par ailleurs signé la déclaration et ajouté leur appui. Les autres députés sont invités à la signer à leur tour.

Aide sociale
ÇA SUFFIT LES
PRÉJUGÉS



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9. Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740
Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca